



# Convention d'occupation

Contrat établi pour l'ASBL par Van Halbeek Jean-Pierre Tél : 086/45.58.14 GSM 0486840691

**Date de l'occupation :** .....

**Nature de l'occupation :** .....  
.....

**Coordonnées de l'occupant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

**Vaisselle demandée** (max 160 pièces disponibles de chaque sorte) :

Assiettes plates (21 cm)		Assiettes à dessert	
Assiettes plates (23 cm)		Tasses + sous-tasses	
Assiettes profondes		Ensemble couverts	
Flûtes			

**Conditions de location :**

Prix de location : .....

Montant de la caution : .....

Vaisselle : .....

Divers (suivant consommation énergie) : déterminé en fin d'occupation.

Date :

Pour l'ASBL :

L'occupant :

L'occupation (et la remise des clés) ne pourra avoir lieu qu'après réception du paiement des montants dus sur le compte n° 363 - 0707682 -10

*Les conditions particulières sont remises dans document annexé.*

*Peut-être renvoyé par mail : [jp-vanhalbeek@chenealPierre.be](mailto:jp-vanhalbeek@chenealPierre.be)*



---

### **Conditions particulières d'occupations**

- ✚ *Pour toute occupation en week-end : la remise des clés, état des lieux et relevé des compteurs se feront (dans la mesure du possible) le jeudi entre 17h et 19h.  
La remise des clés, l'état des lieux et le décompte final se feront le lundi entre 1 h et 19h.  
L'occupant est tenu de contacter le représentant de l'asbl pour fixer l'heure précise.  
Hugues Lecomte : 0496.79.17.99 – [hugues.lecomte@skynet.be](mailto:hugues.lecomte@skynet.be)  
Marie-Rose Genreret : 086.45.61.82*
- ✚ *La capacité de la salle est de 150 personnes, ce qui correspond au mobilier disponible.  
Les locaux mis à disposition sont : la cuisine, le bar, la salle du rez-de-chaussée ainsi que les sanitaires et abords extérieurs.*
- ✚ *La vaisselle pour 75 personnes est comprise dans le prix. La vaisselle supplémentaire peut être louées (max 160 pces) (1 € par ensemble supplémentaire)*
- ✚ *L'occupant s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation en vigueur dans la commune de Manhay (nuisance sonore, respect de l'environnement, parking, ...)*
- ✚ *Les issues et signalisation de secours resteront libres durant toute la durée de l'utilisation*
- ✚ *L'occupant n'est pas autorisé à fixer des clous, vis ou autres matériaux de fixation susceptible d'endommager le bâtiment;*
- ✚ *La salle sera remise en ordre comme expliqué lors de la remise des clés.*
- ✚ *La vaisselle, l'élimination des déchets, le nettoyage des appareils de cuisine et du bar seront effectués par l'occupant.*
- ✚ *Le nettoyage des sols sera effectué par nos soins et facturé 35 €*
- ✚ *Les poubelles et autres déchets seront repris par les occupants ou placés à la rue dans des sacs adéquats (commune de Manhay) le mercredi matin.*
- ✚ *Tout manquement aux points précités fera l'objet d'une retenue sur le remboursement de la caution qui se fera, par virement bancaire, le vendredi suivant la fin de l'occupation.*
- ✚ *Tout cas non prévu dans les présentes conditions particulières sera analysé par le représentant de l'asbl.*

Pour l'ASBL : Hugues LECOMTE, Président